

Publié le 13 février 2025

CCN gardiens, concierges et employés d'immeuble : nouvel avenant salaires

Les négociations salariales relatives à la branche des gardiens, concierges et employés d'immeuble ont abouti à la signature d'un nouvel avenant à la convention collective.



Après un échec des négociations acté en novembre 2024 sur les salaires 2025 dans la branche des gardiens, concierges et employés d'immeubles, une nouvelle négociation a eu lieu en janvier 2025 dont les discussions ont abouti aux résultats suivants :

- Nouveaux coefficients : 1,62 pour les catégories A et 1.76 pour les catégories B
- La part fixe passe à 915€
- Augmentation de la prime tri sélectif de 1,30 à 1,40€ par lots.

Vous trouverez ci-joint le projet d'avenant 110 à la convention collective nationale des gardiens, concierges et employés d'immeuble, d'ores et déjà signé par la FedEpl, et qui rentrera en vigueur le premier jour du mois qui suivra la date de parution de l'arrêté d'extension au Journal officiel de la République française.

À télécharger

- [Avenant 110 salaires 17 jan 2025 signé](#)